

*Près de vous,  
Près de vos droits.*

**Le comité de résidents  
est là pour vous**

*accueillir  
écouter  
informer  
et protéger*

Nous sommes réceptifs à recevoir vos suggestions. Nous vous assurons de répondre avec diligence à vos demandes qui seront traitées *en toute confidentialité.*

## COMMUNIQUEZ AVEC NOUS :

Adresse courriel : [crduroseau@outlook.com](mailto:crduroseau@outlook.com)

### Comité de résidents

Centre d'hébergement Du Roseau  
45, rue de l'Ermitage  
Victoriaville (Québec) G6P 6X4

Téléphone : **819 751-8511** b.v. 2332

Déposez vos commentaires et suggestions dans la boîte à l'entrée du Centre.

Le comité de  
**résidents  
du Roseau**

*Soyez rassurés!* Vous et vos proches avez le droit d'exprimer votre opinion sur les services reçus, sans crainte de représailles. La Loi sur les services de santé et les services sociaux vous protège (art. 73).

*Tous ensemble  
pour des services  
de qualité!*

Vous êtes disponible et vous voulez vous impliquer, alors n'hésitez pas à communiquer avec nous et devenez membre du comité de résidents du Centre d'Hébergement Du Roseau

Le Centre d'hébergement Du Roseau est affilié au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec

Québec 

Le comité de  
**résidents  
du Roseau**

*Notre préoccupation :*  
la **qualité** des services  
et la **satisfaction**  
des **résidents.**





## Qui sommes-nous ?

Le comité de résidents est un organisme créé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est composé de personnes qui résident dans l'établissement, de leurs représentants ou de bénévoles.

## Quelles sont nos fonctions ?

**Renseigner** les résidents sur leurs droits et leurs obligations.

**Promouvoir** l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents.

**Évaluer** le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services obtenus de l'établissement.

**Défendre** les droits et les intérêts individuels et collectifs des résidents auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

## Les droits du résident\* :

- être informé sur les services et ressources disponibles;
- être informé de son état de santé;
- consentir à des soins ou les refuser;
- recevoir des soins appropriés et des services personnalisés et sécuritaires;
- participer aux décisions affectant son état de santé;
- être accompagné, assisté, représenté;
- avoir accès à son dossier;
- recevoir des services en langue anglaise;
- être assuré de la confidentialité des informations de son dossier;
- exercer un recours et porter plainte.

## Les responsabilités du résident :

- utiliser les services de façon judicieuse;
- respecter les intervenants, les autres résidents et les visiteurs;
- collaborer et participer activement aux mesures concernant son état de santé.

\* Loi sur les services de santé et les services sociaux (Articles 4 à 76)

*Aidez-nous à améliorer  
votre milieu de vie!*

Commentaires, suggestions  
ou insatisfactions :

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

Pour qu'un membre du comité puisse  
communiquer avec vous, faites-nous  
parvenir vos coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_